Tarif Professionnels Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 17 novembre 2026. Voir tous les tarifs bancaires



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations & services bancaires aux professionnels et associations de proximité

Au 1er décembre 2026

CAISSE D'EPARGNE
Languedoc-Roussillon

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/12/2026.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.

- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr(1)

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle TVA la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er décembre 2026).

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque Judiciaire. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque De L'Orme.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Sommaire

1 Offres groupées de services

Artisan/commerçant - libre convergence....6
Profession libérale - Labelis....6
Viticulteur/Agriculteur - Vitilis....6
Auto-Entrepreneur....6
Freelance - Micro-entrepreneur....7
SCI (Société Civile Immobilière)....7
Associations....7
Services bancaires de base....8

2 Compte courant

La vie du compte....9
Les frais et commissions de mouvement....9
Les autres frais et services....10
Les dates de valeur....10
Les oppositions....10

3 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention....11
Les incidents liés aux chèques....11
Les incidents liés aux prélèvements et effets....12
Opérations particulières....12

4 Opérations de paiement

Les espèces....13
Les chèques....14
Les cartes de paiement....15
Les virements....16
Les prélèvements....17
Les effets de commerce....18

5 Assurances

Les assurances....19

6 Banque à distance et Service gestion de factures

Direct Écureuil Internet Pro/CE net Comptes....20
Webprotexion....20
PulCEo Connect....21
Sécurisation des opérations en ligne (SOL)....21
Services Gestion de Factures....22

7 EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

CE net Remises....24
CE net EDI (EBICS)....24
PulCEo....25
SWIFTNet....25
Autres prestations....25

8 Équipement monétique

La monétique....26
Les terminaux de paiement électronique (TPE)....26
Tap to Pay....26
Heoh....27
CE boost Pay business....27
Oney Proxi....27
E-commerce....28

9 Services extra-bancaires

IZ e-commerce....30
jedeclare.com....30
Avance et gestion du tiers-payant....30
Recherche de documents....30
Location de coffre-fort....30

10 Financement

Financement bancaire court terme....31
Financement des investissements....32
Assurance des emprunteurs....35
Cautions et garanties....35

11 Ingénierie sociale

Ingénierie sociale....36

12 Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire....37
Les parts sociales....38
Les droits de garde....38
Les autres tarifs....39
Les transactions sur l'or....39
Les transferts de compte-titres ordinaire....40

13 Compte excédent professionnels et déduction épargne de précaution

Compte excédent professionnels....41
Déduction épargne de précaution (DEP)....41
Compte à terme....41

14 Opérations internationales

Les virements internationaux....42
Opérations par chèques....42

15 Reddy par Caisse d'Epargne

L'Offre Groupée de Service Reddy par Caisse d'Epargne....43
Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne....43

16 Lexique des termes utilisés

Lexique des termes utilisés....45

17 Les numéros utiles

Centre de relation clientèle....48
Carte bancaire....48
Monétique commerçants....48
Assurances....48
Nos partenaires....49

18 Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation....50
Votre recours en médiation....50

1. Offres groupées de services TVA

Définition

L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier[1], relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiement[2][3], gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

Artisan/commerçant - libre convergence

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

- Forfait Libre Convergence ..... **25,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net Remises + **4,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net EDI + **36,00 €/mois**

Profession libérale - Labelis

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

- Forfait Labelis ..... **17,80 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net Remises + **4,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net EDI + **36,00 €/mois**

Viticulteur/Agriculteur - Vitilis

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

- Forfait Vitilis ..... **16,50 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net Remises + **4,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net EDI + **36,00 €/mois**

Auto-entrepreneur

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

- Forfait Auto-entrepreneur ..... **12,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net Remises + **4,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net EDI + **36,00 €/mois**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.
(1) Service gratuit à l'unité.
(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

À savoir

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal (avec les offres groupées de service, Libre Convergence, Labelis, Vitilis). Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

Freelance - Micro-entrepreneur

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

Définition

La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business[1], exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier[2], virements[3], relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	**Formule Initial** Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	**Formule Confort** Carte Visa Business	**Formule Optimal** Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	**9,90 €/mois**	**13,90 €/mois**	**19,90 €/mois**
Débit différé	•		

SCI (Société Civile Immobilière)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI ..... **9,50 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net Remises + **4,00 €/mois**
  - Avec l'option abonnement au service CE net EDI + **36,00 €/mois**

Associations

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS

- Forfait Associatis Essentiel ..... **12,00 €/mois**

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.
(2) Service gratuit à l'unité.
(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

Services bancaires de base

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base ..... **Gratuit**
  - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
  - Un changement d'adresse par an
  - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
  - La domiciliation de virements bancaires
  - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
  - La réalisation des opérations de caisse
  - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
  - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
  - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
  - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
  - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
  - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

2. Compte courant

La vie du compte

- Ouverture de compte courant..... **Gratuit**
- Domilis Pro..... **Gratuit**

Définition
Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	**Format papier**	**Format électronique**
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Bi-mensuelle	**6,80 €**	**3,00 €**
Décadaire	**10,10 €**	**4,50 €**
Hebdomadaire	**14,00 €**	**6,00 €**
Journalière	**61,00 €**	**27,00 €**

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence..... **Gratuit**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services)..... **Gratuit**
- Récapitulatif annuel des frais..... **Gratuit**
- Relevé de compte livret :
  - Annuel..... **Gratuit**
  - Trimestriel..... **6,30 €/an**

Les frais et commissions de mouvement

- Frais de tenue de compte..... **27,00 €/mois**
- Frais de tenue de compte associations..... **3,40 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code Monétaire et Financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
  - Entreprise Individuelle..... **54,50 €/an**
  - Personne Morale (hors associations)..... **87,00 €/an**
- Commission de mouvement ..... **0,15 % taux maximum, 0,075 % taux minimum, avec un minimum de perception de 10,30 €/trimestre**

À savoir

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte. **Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :** prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

Les autres frais et services

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TVA ..... **38,65 €**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA ..... **128,00 €**
- Compte Française des Jeux ..... **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) ..... **Gratuit**
- Dépôt séquestre, établissement de la convention ..... **Gratuit**

Les dates de valeur

- Chèque émis ..... **J**
- Remise de chèque(s) compensable en France ..... **J + 1 ouvré**(1)
  Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).
- Virement reçu ..... **J**
- Virement émis ..... **J**
- Prélèvement reçu ..... **J**
- Prélèvement émis ..... **J**
- Versement d'espèces, dépôt au guichet ..... **J**
- Retrait d'espèces ..... **J**
- Paiement par carte bancaire
  - Débit immédiat ..... **J**
  - Débit différé ..... **Le 4 du mois**
- Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance) ..... **E + 4 Calendaires**(2) **(mini R+10JC)**
- Remise d'effet à l'escompte ..... **J + 1 Calendaire**(2)

Les oppositions

- Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **22,20 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif ..... **44,40 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur ..... **20,10 €/chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ..... **28,80 €/chèquier**

J : date de comptabilisation sur le compte du client, E = date d'échéance, R = date de remise.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

3. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Frais par opération ..... **10,00 €/opération (plafond 50,00 €/jour)**

Définition
Commission d'intervention
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)(1) ..... **10,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
  - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
  - Frais de dossier
  - Les frais de rejet de chèque
  - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
  - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
  - Déclaration Banque de France
  - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
  - Délivrance d'un certificat de non-paiement
  - Blocage de provision
  - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire :
    - › Pour un chèque < ou égal à 50,00 € ..... **20,00 €/rejet**(2)
    - › Pour un chèque > à 50,00 € ..... **40,00 €/rejet**(2)
      (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **20,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **25,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux prélèvements et effets

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)[1] ..... **12,50 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant[2] :
  - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
  - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
  - Et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
  - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ..... **10,00 €/rejet**[3]
  - Frais dans la limite d'un plafond de ..... **120,00 €/jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision[3] ..... **22,40 €**

Opérations particulières

- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables ..... **77,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé envoi simple ..... **10,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé ..... **16,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) ..... **120,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €**[4]

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).
(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4. Opérations de paiement

Les espèces

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **6,80 €**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
  - Dans l'agence de domiciliation ..... **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2ème retrait par mois, 5,65 €/retrait**
  - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon ..... **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2ème retrait par mois, 5,65 €/retrait**
  - Dans une autre Caisse d'Epargne ..... **1 retrait gratuit/mois, à partir du 2ème retrait par mois, 5,65 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
  - Avec une carte Visa Business
  - Jusqu'à 3 retraits dans le mois ..... **Gratuit**
  - À partir du 4ème retrait par mois ..... **1,20 €/retrait**
  - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum ..... **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES[1]

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	**3,65 €**	**6,90 €**
Commission proportionnelle au montant du retrait	**2,90 %**	**2,90 %**

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Service dépôt Sécurexpress toutes options ..... **Gratuit**
- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle
  - Cotisation carte de dépôt Sécurexpress ..... **Gratuit**
  - Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication ..... **Gratuit**
- Sécurexpress Assurance[2][3][4] ..... **27,40 €/an**
- Coffre de nuit TVA ..... **80,50 €/an**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds ..... **Sur devis**

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(2) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(3) L'assurance n'est pas soumise à TVA.
(4) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Les chèques

- Délivrance de chéquier en agence ..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) ..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence ..... **15,40 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 6 mois suivant la mise à disposition ..... **8,70 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier :
  - Envoi par courrier simple ..... **2,80 €/envoi**
  - Envoi par recommandé avec A/R ..... **10,75 €/envoi**
- Lettre-chèque ..... **Nous consulter**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France ..... **Gratuit**
  Date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécollecte images chèques ..... **Nous consulter**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron[1] ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Corporate*
Débit immédiat	**Gratuit** Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	**52,00 €/an**	**59,00 €/an**	**153,00 €/an**	•	**Nous consulter**
Débit différé		•	**59,00 €/an**	**153,00 €/an**	**235,00 €/an**	

- Service e-Cartes ..... **13,90 €/an**
- Carte Associatis (carte de retrait associations) ..... **25,00 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay[2] ..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay[2] ..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay[2] ..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY![2] ..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Google Pay[2] ..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro ..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro[3]
  - Commission proportionnelle au montant payé par carte ..... **2,90 %**
  - Commission fixe ..... **0,60 €**
  - Avec un maximum de perception par transaction ..... **9,00 €**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remplacement carte ..... **15,60 €**
- Modification temporaire[4] des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence ..... **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte en agence ..... **12,95 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile[5] ..... **Gratuit**

* Sous réserve de commercialisation.

(1) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.
(2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.
(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(4) Pour une durée de 30 jours.
(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonné, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.

Les virements

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence	Sur Internet[1]	Par télé-transmission[2]
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel, intra Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, vers un autre compte que celui du titulaire	4,80 €	Gratuit sur DEI PRO, 0,75 € sur CENET Comptes	0,37 €
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	4,80 €	0,75 €[2]	0,37 €[2]
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,80 €	0,75 €[2]	0,37 €[2]
Virement instantané	4,80 €	0,75 €	0,50 €
Virement SEPA Jour			0,50 €
Virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA...)			0,63 €
Virement Tiers urgent	12,00 €		7,90 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,50 €	0,75 €	
Virement de trésorerie (VSOT) France ou zone SEPA	12,00 €		8,90 €
Virement en euros hors zone SEPA ou en devises			21,00 €
Remise de virements confirmée par fax			10,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,00 €		

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Réception d'un virement instantané ..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro ..... **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge[3] ..... **Nous consulter**
  Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.
(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).
(3) Solution Bridge de Perspecteev, proposé par Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.

Les prélèvements

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

Définition
Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA.
Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

Définition
Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Paiement d'un prélèvement ..... **Gratuit**
- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE ..... **Gratuit**
- Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA Interentreprises (B2B) ..... **15,00 €**
- Modification/Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA Interentreprises (B2B) ..... **15,00 €**
- Refus de tout prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance ..... **Gratuit**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA ..... **20,00 €**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA ..... **21,45 €**

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) TVA ..... **40,00 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires TVA ..... **Nous consulter**
- Émission de prélèvement SEPA CORE ou TIP SEPA occasionnel ..... **0,37 €/opération**
- Émission de prélèvement SEPA Interentreprises (B2B) occasionnel ..... **0,37 €/opération**
- Frais sur remise de prélèvements confirmée par mail ..... **10,00 €/remise**
- Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique ..... **3,50 €/remise**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance ..... **15,00 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort ..... **15,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) .. **6,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA Interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) .. **6,00 €/opération**
- Frais de rejet reçu suite à l'émission d'un TIP ..... **6,00 €/opération**

Les effets de commerce

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

■ Bon à payer
- Avec la convention de paiement sauf désaccord ..... **Gratuit**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

	En agence	Par télétransmission[1]
Frais de remise de bordereau	**5,20 €**	**3,50 €**
Commission par effet	**3,50 €**	**0,45 €**
Majoration pour effet inférieur à 800 € (commission forfaitaire)	**3,85 €**	**3,85 €**
Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, changement de RIB)	**19,00 €**	**19,00 €**
Envoi à l'acceptation	**19,00 €**	**19,00 €**
Effet remis à l'encaissement revenu impayé	**22,40 €**	**6,00 €**
Effet représenté	**3,80 €**	•

■ Autres
- Demande d'avis de sort..... **19,00 €**
- Opposition sur effet à payer ..... **20,00 €**
- Frais de rejet..... **22,40 €**

SERVICES SEPAMAIL TVA

■ Demande de règlement..... **Nous consulter**
- Abonnement au service
- Demande de règlement

■ Vérification de coordonnées bancaires ..... **Nous consulter**
- Abonnement au service
- Demande de vérification

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

5. Assurances

■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus[1][8] ..... **20,30 €/an**

Définition

Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus[1][8] couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

■ Sécurexpress Assurance[1][8] ..... **27,40 €/an**
■ Assurance Moyens de Paiement des Associations[1][8] ..... **16,30 €/an**
■ Assurance Assistance et Protection Juridique[1][8] (associations) ..... **60,00 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

■ Assurance Multirisque Professionnelle[2][8] ..... **Nous consulter**
■ Assurance Auto des Professionnels[2][8] ..... **Nous consulter**
■ Télésurveillance[3] ..... **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

■ Prévoyance Pro[4][8] ..... **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital[9] en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

■ Protection Homme Clé[4][8] ..... **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital[8] à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

■ Millevie PER[5][8] ..... **Nous consulter**
Plan d'Epargne Retraite Individuel qui permet de se constituer un capital ou un complément de revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative.

SANTÉ

■ Garantie Santé Côté Pro[6][8] ..... **Nous consulter**
Complémentaire santé individuelle.

■ Complémentaire Santé Salariés[7][8] ..... **Nous consulter**
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

À savoir

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :
- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé ;
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole ;
- Votre activité face aux risques cyber.

(1) Assurance Moyens de Paiements Pro Plus, Sécurexpress Assurance, Assurance Moyens de Paiements des Associations et Assurance Assistance et Protection Juridique (associations) sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(2) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(3) Prestation assurée par Verisure.
(4) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.
(5) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.
(6) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.
(7) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
(8) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(9) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

6. Banque à distance et Service gestion de factures

Direct Écureuil Internet Pro/CE net Comptes

Définition

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
  - Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) ..... **13,40 €/mois**(1)
  - CE net Comptes ..... **15,00 €/mois**(1)
  - Service Digital Box ..... **Gratuit**(1)
    Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
  - Option gestion de portefeuille en bourse(2) ..... **15,00 €/mois**(1)

À savoir

Consultez et gérer vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accesibles sur iPhone® ou Androïd).

Google play App Store

Webprotexion(1)

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs ..... **Gratuit**(1)

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.
(2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

PulCEo Connect

À savoir

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. PulCEo Connect fonctionne sur un site internet(1) et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou PulCEo pour les clients équipés de ces services.

- PulCEo Connect TVA ..... **9,00 €/mois**
  - Option gestion du risque commercial TVA ..... **10,00 €/mois**

Sécurisation des opérations en ligne (SOL) TVA

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro ..... **Gratuit**
- SOL SMS ..... **Gratuit**
- Lecteur CAP ..... **7,50 €**
- Carte Secur@ccès ..... **5,83 €/an**
- Frais de réédition du code confidentiel carte Secur@ccès ..... **9,33 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) ..... **150,00 €**
- Certificat 3SKey ..... **Nous consulter**

Définition

Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Service gestion de factures TVA

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Reddy, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Tarifs HT	**Gratuit(1)**	**18,00 €/mois(1)**	**33,00 €/mois(1)**	**79,00 €/mois(1)**	**199,00 €/mois(1)**
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la T.V.A.	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

✗ Service non disponible.
✓ Service offert en standard.

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10,00 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20,00 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5,00 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5,00 € HT par utilisateur supplémentaire.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

** Les fonctionnalités «Synchronisation des comptes externes» ainsi que «Paiement fournisseur» depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'informations sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Caisse d'Epargne s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Caisse d'Epargne et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité «Lien d'encaissement client», s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge).
Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris,sous le numéro 529 196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg - 75003 Paris. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

7. EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

Définition

Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

CE net Remises

À savoir

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service TVA ..... **62,50 €**(1)

SERVICE DE SAISIE D'OPÉRATIONS ET DE REMISE D'ORDRE

- Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire ..... **52,50 €/mois**(1)
- Frais de modification sur l'abonnement TVA ..... **Nous consulter**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe ..... **Nous consulter**
- Option base mandat (inférieur à 100 mandats/mois) ..... **10,00 €/mois**(1)

CE net EDI (EBICS)

- Frais de mise en place du service TVA ..... **125,00 €**
- Sens aller : Client/Banque (Transmission de tout type de virement, de prélèvement et de LCR/BOR)
  - Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique TVA ..... **32,00 €**
  - Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique TVA ..... **32,00 €**
- Sens retour : Banque/Client (Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations)
  - Abonnement mensuel EBICS (profil T) TVA ..... **52,00 €**

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

PulCEo TVA

À savoir

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service (à distance) ..... **À partir de 200,00 €**
- Frais de mise en place du service (sur site) ..... **À partir de 350,00 €**
- Abonnement PulCEo.fr(1) + EBICS, incluant 3 banques ..... **110,00 €/mois**
  - Option par banque supplémentaire ..... **Nous consulter**
  - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...) ..... **Nous consulter**

SWIFTNet TVA

- Frais de mise en place du service ..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct ..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN ..... **Nous consulter**

Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte ..... **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 ..... **Nous consulter**
- Relevé intraday ..... **Nous consulter**
- Relevé des frais bancaires CAM086 ..... **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole ..... **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA TVA ..... **Nous consulter**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes TVA ..... **Nous consulter**
- Tracker SWIFT GPI ..... **Nous consulter**
- Transmission de relevé de compte ..... **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements ..... **Nous consulter**
- Services complémentaires ..... **Nous consulter**

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

8. Équipement monétique

La monétique

- Commission monétique sur paiement ..... **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire ..... **Gratuit**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire ..... **13,15 €/trimestre**
- Relevé d'édition monétique journalier ..... **54,80 €/trimestre**
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires ..... **70,00 €/impayé**
- Frais sur contrat inactif ..... **15,00 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) ..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) ..... **Gratuit**
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA ..... **16,60 €**

Les terminaux de paiement électronique (TPE)

À savoir

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA ..... **À partir de 9,90 €/par mois**
  Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
  TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Installation de logiciels spécifiques TVA ..... **À partir de 15,00 €**
- Frais de dossier TVA ..... **50,00 €**
- Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) TVA ..... **Nous consulter**

À savoir

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

Tap to Pay TVA ..... Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet(1) et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Heoh*(1) TVA ..... Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

CE boost Pay business(2) TVA

Définition

CE boost Pay

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business ..... **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat ..... **Nous consulter**
- Durée d'engagement ..... **48 mois**

Oney Proxi(3)(4)

À savoir

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3, 4 ou 10 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois ..... **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais ..... **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Paiement en 10 fois sans frais ..... **Nous consulter**
- Pour connaître les % ..... **Nous consulter**

* Sous réserve de commercialisation.

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges - 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x, 4x et 10x est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3 000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 euros. Siège social : 34 avenue de Flandre - 59 170 Croix, immatriculée sous le numéro 546 380 197 au RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3 000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank

E-commerce TVA

■ Inscription
- SP PLUS Pro ..... 150,00 €
- SP PLUS Pro Expert ..... 250,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS ..... 50,00 €

Définition
Jepaieenligne EXPRESS
Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. SUPPRA(1)).

■ Abonnement mensuel
- PAYPLUG(2) ..... Nous consulter
- SP PLUS Pro ..... 19,00 €
- SP PLUS Pro Expert ..... 30,00 €
- Jepaieenligne(3) ..... 15,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS ..... 5,00 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne(3)	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	✓	✓	✗	✗
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5,00 €/ mois*	5,00 €/ mois*	✗	✗
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	✗	5,00 €/mois	5,00 €/mois	✓
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	✗	✗	✓	10,00 €/ mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.
Solution de paiement mobile et digitale (Wallet Apple Pay/ Google Pay)	5,00 €/mois	5,00 €/mois	5,00 €/mois	5,00 €/mois
Cartes privatives	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	✗	0,13 €/tr.
American Express	5,00 €/mois	✓	✗	5,00 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				

✗ Service non disponible.
✓ Service offert en standard.
* Service en option.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.
(2) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 euros, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France - 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
(3) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne(1)	Jepaieenligne EXPRESS
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	✓	✓	✓	✓
Paiement à la livraison	✓	✓	✓	✓
Paiement différé	✓	✓	✓	✓
Paiement par identifiant	15,00 €/ mois*	15,00 €/ mois*	✗	✗
Paiement par lien	✗	5,00 €/ mois*	5,00 €/mois*	✓
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	✓	✓	✓	✓
Mode WEB services	✗	500,00 €*	✗	✗
Aide à la décision				
Pilotage Risque Niveau 1	15,00 €/ mois*	✓	15,00 €/mois*	✗
Pilotage Risque Niveau 2	✗	10,00 €/ mois*	10,00 €/mois*	✗
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	10,00 €/ mois*	✓	10,00 €/mois*	✗
Rapprochement bancaire visuel				✗
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	✗	25,00 €/ mois*	25,00 €/ mois*	✗
Rapprochement impayés visuel et par fichier				✗
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilangues	✓	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	✗	✓	✗	✓
Modalités de facturation spécifique				
Service saisonnier	10,00 €/ mois*	10,00 €/ mois*	10,00 €/mois*	✗

✗ Service non disponible.
✓ Service offert en standard.
* Service en option.

(1)Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

9. Services extra-bancaires

IZ e-commerce[1] TVA ..... Nous consulter

Définition
IZ e-commerce
Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

jedeclare.com
Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.
- Frais d'adhésion au service TVA ..... **Gratuit**

Avance et gestion du tiers-payant
Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)[2] et avance de fonds par Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.
- Avance et gestion du tiers-payant ..... **Nous consulter**

Recherche de documents[3]
- Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de moins d'un an ..... **21,00 €/unité**
- Frais de recherche de document(s) et photocopie d'un document archivé de plus d'un an ..... **35,30 €/unité**
- Recherche sur opération inscrite en compte depuis moins d'un an ..... **21,00 €/unité**
- Recherche sur opération inscrite en compte depuis plus d'un an ..... **35,30 €/unité**
- Justification de calculs (agios, intérêts) suite à contestation infondée ..... **35,30 €/unité**
- Recherche non fondée sur facture carte ..... **28,70 €/unité**
- Évaluation des avoirs détenus à la CELR par année d'évaluation (hors Gestion Privée) ..... **69,50 €/unité**

Location de coffre-fort TVA
- Petit ..... **154,17 €/an**
- Moyen ..... **213,33 €/an**
- Grand ..... **290,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort ..... **Frais réels par ouverture**

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 euros - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail - 92300 LEVALLOIS PERRET - France.
(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde - 42153 RIORGES – RCS Roanne 489 470 930 – Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 – Code APE : 7022Z.
(3) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du code Monétaire et Financier.

10. Financement[1]

Financement bancaire court terme

DÉCOUVERT
- Découvert autorisé
  - Frais de dossier (création et renouvellement du concours) ..... **1,50 % du montant de l'engagement**
  - Minimum ..... **105,00 €/dossier**
  - Frais de réexamen annuel du dossier ..... **1,50 % du montant de l'engagement**
  - Minimum ..... **105,00 €/dossier**
  - Taux d'intérêt ..... **Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert**
- Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé
  - Commission d'engagement ..... **1,50 %**
  Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**.
- Découvert non autorisé
  - Taux d'intérêt[2] ..... **Nous consulter**

COMMISSIONS[3]
- Commission sur le plus fort découvert ..... **0,15 % maximum/trimestre**
  Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation ..... **1,75 % maximum**
  Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.
- Commission de non utilisation du découvert ..... **0,70 %**
  Commission calculée sur le montant non utilisé du découvert de la période d'arrêté.

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.
(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

ESCOMPTE[1]

- Frais de dossier ..... **1,50 % du montant de l'engagement**
  - Minimum ..... **105,00 €/dossier**
  - Frais de réexamen annuel du dossier ..... **1,50 % du montant de l'engagement**
  - Minimum ..... **105,00 €/dossier**
  - Taux d'intérêt[2] ..... **Nous consulter**
  - Effets escomptés, intérêts minimum calculés ..... **11,00 €**
  - Effets « brûlants / brûlés », intérêts minimum calculés sur 10 jours calendaires ..... **10,40 €**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

- Frais de dossier ..... **1,50 % du montant de l'engagement**
  - Minimum ..... **105,00 €/dossier**
- Frais de réexamen annuel du dossier ..... **1,50 % du montant de l'engagement**
  - Minimum ..... **105,00 €/dossier**
- Commission de bordereau ..... **15,60 €**
- Commission par créance cédée ..... **10,40 €**
- Commission par notification ..... **31,20 €**
- Commission de prorogation, modification, réclamation, impayé Dailly ..... **31,20 €**
- Commission de relance Dailly ..... **26,00 €**
- Commission d'envoi à l'acceptation ..... **26,00 €**
- Commission de mainlevée Dailly ..... **26,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme ..... **Gratuit**

AFFACTURAGE TVA

- Contrat d'affacturage ..... **Nous consulter**
- FlashFactures ..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**

  Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

Financement des investissements

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
  - Prêt aux Conditions du Marché (PCM) ..... **1,00 %**
  - Minimum de perception ..... **250,00 €**
  - Écureuil Crédit Express ..... **1,00 %**
  - Minimum de perception ..... **150,00 €**
  - Crédit Professions Cœur de Cible ..... **1,00 %**
  - Minimum de perception ..... **150,00 €**
  - Crédit Chrono Professions Libérales ..... **1,00 %**
  - Minimum de perception ..... **150,00 €**
  - Prêt à Objet Professionnel et à Objectif Patrimonial (POP) ..... **1,00 %**
  - Minimum de perception ..... **250,00 €**
  - Crédit Digital Pro ..... **0,50 % du montant tiré**
  - Minimum de perception ..... **50,00 €**
  - Maximum de perception ..... **250,00 €**

(1) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.
(2) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossier	**2% du montant du prix HT du matériel avec un minimum de 200,00 € HT**	**Non inclus**
Frais de formalités	**35,00 €**	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	**300,00 €**	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	**50,00 €**	
Gestion de subventions	**250,00 €**	
Annulation ou modification d'assurance	**50,00 €**	**Inclus**
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	**200,00 €**	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	**150,00 €**	
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	**50,00 €**	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage[1]		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	**100,00 €**	**Inclus (hors intérêt intercalaire)**
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement[2]	**50,00 €**	**Non inclus**
Changement du mode de règlement - hors prélèvement[1]	**50,00 € par échéance (chèque ou virement)**	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client[1]	**50,00 €**	**Inclus**
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire[1]		
Renseignement recherché pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	**150,00 €**	
Transfert au nom d'un nouveau locataire[1]	**300,00 €**	**Non inclus**
Modification du plan de remboursement[1]		

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'actes	**Prix HT (hors forfait SAV)**	**Forfait SAV - 2,50 € HT/mois**
Modification ou mainlevée de garantie[1]	**250,00 €**	**Inclus**
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat[1]	**300,00 €**	**Non inclus**
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	**250,00 €**	
Frais de représentation sur impayés	**20,00 €**	
Taux d'intérêt de retard	**1% par mois commencé**	
Indemnité forfaitaire	**40,00 €**	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	**50,00 €**	

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER ..... **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE TVA ..... **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Attestation de prêt ..... **31,00 €**
- Attestation de refus de prêt ..... **80 % des frais de dossier**
- Duplicata de tableau d'amortissement ..... **29,00 €**
- Décompte de remboursement anticipé ..... **22,00 €**
- Frais d'avenant (personne, taux, garantie, assurances, durée) ..... **1,00 % du capital restant dû**
- Minimum ..... **500,00 €/dossier**
- Mise en place de délégation d'assurance ..... **154,00 €**
- Frais de publicité légale ..... **Nous consulter**
- Acte sur mesure ..... **Sur devis**
- Réédition du tableau d'amortissement en ligne (hors demande de remboursement anticipé effectif)[1] ..... **14,40 €**
- Édition d'attestation de fin de prêt en ligne[1] ..... **15,20 €**
- Édition relevé d'intérêts en ligne[1] ..... **15,20 €**

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Assurance des emprunteurs[1]

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[2] ..... **Nous consulter**

Cautions et garanties

CAUTIONS BANCAIRES

- Frais d'établissement d'un acte simple ..... **105,00 €/dossier**
- Frais d'établissement d'un acte complexe ..... **209,00 €/dossier**
- Commission annuelle ..... **de 1,00 % à 3,00 % du montant cautionné**
- Minimum ..... **170,00 €/dossier**
- Frais divers (modification, annulation, réédition d'un acte) ..... **84,00 €**
- Frais de mainlevée ..... **84,00 €**

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées ..... **1279,00 €/acte**
- Nantissement de compte d'instruments financiers réseau Caisse d'Epargne ..... **73,00 €/acte**
- Nantissement d'instruments financiers autres établissements ..... **305,00 €/acte**
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé ..... **0,50 % du montant emprunté**
  - Minimum ..... **1279,00 €/dossier**
  - Maximum ..... **2558,00 €/dossier**
- Gage de matériel, outillage sous seing privé ..... **340,00 €/acte**
- Prise de gage ..... **340,00 €/acte**
- Hypothèque maritime, aéronef, fluviale
  - Jusqu'à 500 000 € (montant du crédit) ..... **396,00 €/acte**
  - Au-delà ..... **0,60 % du montant du crédit**
- Convention de blocage de compte courant d'associé ..... **67,60 €/acte**
- Frais de mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle
- par acte sous seing privé ..... **99,50 €/acte**
- Frais de mainlevée hypothécaire ..... **99,50 €/acte**
- Frais de mainlevée nantissement de fonds de commerce ..... **260,00 €/acte**
- Établissement convention agent des sûretés ..... **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurance, entreprises régies par le code des Assurances.
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

11. Ingénierie sociale

À savoir

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI(1), PERCOL-I[1], Intéressement)
  Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
  Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant[2], ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants ..... **Nous consulter**
- L'intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE » ..... **Nous consulter**
- Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) ..... **Nous consulter**
  Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »[3] (carte) ..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »[3] (carte) ..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
(3) Produits et services proposés par notre partenaire Swile. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social 90 541,90 euros, Siège social : 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12. Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire

(montant par opération sauf indication contraire)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers ..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers ..... **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS
LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE[1][2] EURONEXT (PARIS, BRUXELLES, AMSTERDAM)

	En agence	Sur Internet
Ordre exécuté Minimum de perception	**18,00 €**	**9,45 €**
Ordre exécuté Taux de courtage	**Nous consulter**	**Nous consulter**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**

- Opération sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**
- Opération sur Organisme de Placement Collectif[3][4]
  - Souscription OPC Groupe ..... **Nous consulter**
  - Souscription OPC hors Groupe ..... **36,90 € + frais d'émetteur**
  - Rachat OPC Groupe hors fond à formule ..... **Nous consulter**
  - Rachat avant échéance de fonds à formule ..... **Nous consulter**
  - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... **Nous consulter**

À savoir

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.
(2) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.
(3) Organisme de Placements Collectifs : une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.
(4) Les droits d'entrés et de sorties sont variables selon le Document d'Information Clé (DIC).

Les parts sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, PEA/PEA PME…) ..... **Gratuit**

Les droits de garde TVA

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille en fin de trimestre échu et prélevée au cours du trimestre suivant			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de perception	Maximum de perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	•	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an	•
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs	0,06 %/trimestre soit 0,24 %/an	Forfait + commissions	185,65 €/ trimestre soit 742,60 €/an	1,05 €/trimestre soit 4,20 €/an
Portefeuille sans valeur inscrite	•	8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	8,95 €/trimestre soit 35,80 €/an	•

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code Monétaire et Financier)(1). Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres…). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**

Les autres tarifs

- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **Gratuit**
- Attestation de plus-values (sur IFU) ..... **Gratuit**
- Évaluation de portefeuille (hors Gestion Privée) TVA ..... **0,20 % de la valeur du portefeuille**
  - Minimum ..... **65,85 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille au 31/12 TVA ..... **20,55 €**
- Titres non cotés Compte-Titres Ordinaires (CTO)
  - Dépôt ou Inscription constitution du dossier* ..... **49,65 €**
  - Actes de gestion (opérations sur titres, détachement dividendes, etc.) ..... **49,65 €**
- Ordre au nominatif ..... **55,45 €**
- Changement de forme : passage au nominatif ..... **16,65 €**
- Attestation de blocage ..... **12,85 € /valeur bloquée**
- Dépôt de titres vifs (par nature de titres déposés) ..... **49,65 €**
- Opposition sur comptes d'instruments financiers ou valeurs mobilières ..... **53,95 €**
- Étude patrimoniale partielle TVA
  - Étude fiscale IRPP
    - › Minimum ..... **68,45 €**
    - › Maximum ..... **171,00 €**
  - Étude fiscale IFI
    - › Minimum ..... **171,00 €**
    - › Maximum ..... **284,65 €**
  - Étude successorale
    - › Minimum ..... **171,00 €**
    - › Maximum ..... **284,65 €**
  - Étude prévoyance
    - › Minimum ..... **68,45 €**
    - › Maximum ..... **171,00 €**
- Étude patrimoniale globale ..... **Nous consulter**
- Gestion sous mandat TVA ..... **Nous consulter**
- Assurance-vie Gestion Privée ..... **Nous consulter**

Les transactions sur l'or

- Achat et vente d'or ..... **Nous consulter**

* Perçu une fois par titre non côté.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

Les transferts de compte-titres ordinaire

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA
  - CTO vers une autre banque ..... **Minimum de perception de 121,35 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne .....**Gratuit**

À savoir

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

13. Compte excédent professionnels et déduction épargne de précaution(1)

Compte Excédent Professionnel (CEP)

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.
Le taux de rémunération est librement fixé par la Banque et peut être modifié après la souscription.
Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

- Taux ..... **0,50 % annuel brut au 01/02/2023(2)**

Déduction Épargne de Précaution (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.
Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

Compte À Terme (CAT)

- CAT à taux fixe.....**Nous consulter**
- CAT à taux progressif.....**Nous consulter**

(1) Ouverture et fonctionnement soumis à conditions.
(2) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Epargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14. Opérations internationales(1)

Les virements internationaux

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

- En euros ou en devises ..... **46,00 €**
- Frais du correspondant ..... **23,15 €**
- Frais par virement occasionnel vers la banque BCP Maroc ..... **5,75 €**
  (Virement en euros et dont le montant est inférieur à 150 000 €)

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

- En euros ou en devises ..... **40,90 €**

Opérations par chèques

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Paiement par chèque à l'étranger en euros ..... **46,10 €**
  (+ frais de banque étrangère)
- Paiement par chèque à l'étranger en devises ..... **46,10 €**
  (+ frais de banque étrangère)

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER(2)

Chèque libellé en euros et dans la zone Euro

- Crédit Sauf Bonne Fin ..... **51,65 €/opération**
- Crédit Après Encaissement ..... **51,65 €/opération**
- Impayé chèque étranger (+ frais de banque étrangère) ..... **35,60 €/chèque**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 47).
(2) Disponibilité des fonds :
- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « Crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par Caisse d'Epargne.

15. Reddy par Caisse d'Epargne*(1)

L'Offre Groupée de Service Reddy par Caisse d'Epargne

- Cotisation dans le cadre de l'offre Reddy par Caisse d'Epargne ..... **8,00 €/mois**

Définition

L'offre Reddy par Caisse d'Epargne

Conçue pour les entrepreneurs individuels et les entreprises unipersonnelles, et souscriptible via une première demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet une gestion 100 % en ligne en accédant aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business(2), tenue de compte incluse, virements(3), paiement par prélèvement(3), relevés de compte mensuels digitalisés. Vous bénéficiez également d'un avantage tarifaire sur le tarif des commissions de mouvements et des virements qui sont gratuits.

Les autres frais Reddy par Caisse d'Epargne(4)

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement ..... **1,00 €/retrait**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro ..... **Gratuit**

VIREMENTS SEPA ÉMIS VIA LA BANQUE A DISTANCE(6)

- Virement SEPA classique occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Virement instantané ..... **Gratuit**

PRELEVEMENTS

- Paiement d'un prélèvement ..... **Gratuit**

*Sous réserve de commercialisation.

(1) Seuls les services inclus dans l'offre Reddy sont accessibles aux clients Reddy.
(2) Type de carte Visa Business à contrôle de solde systématique.
(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.
(4) Seuls les frais recensés dans cette rubrique s'appliquent aux clients titulaires d'un compte Reddy par Caisse d'Epargne. Ils ne sont pas soumis aux autres frais listés dans la brochure tarifaire.
(5) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessus selon le cours en vigueur.
(6) Services de Banque à distance : CE net Reddy.

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Modification temporaire[1] des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte via la Banque à distance..... **Gratuit dans la limite de 3/an**
- Remplacement carte..... **Gratuit**
- Frais d'opposition de la carte (hors usage abusif)..... **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel carte via la Banque à distance..... **Gratuit**

AUTRES PRESTATIONS

- Frais d'édition d'attestations..... **10,00 €/attestation**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code Monétaire et Financier)..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

  Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commission d'intervention..... **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif..... **20,00 €**
- Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision (rejet de virement)..... **20,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), rejeté pour défaut de provision comprenant[2] :
  - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
  - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque
  - Prélèvement inferieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **20,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)..... **10 % montant max, plafond 80,00 € TTC**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €**[3]

(1) Pour une durée de 30 jours.
(2) Les frais de rejet liés à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(3) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

16. Lexique des termes utilisés

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du Nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code Monétaire et Financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfer : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la Consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la Consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

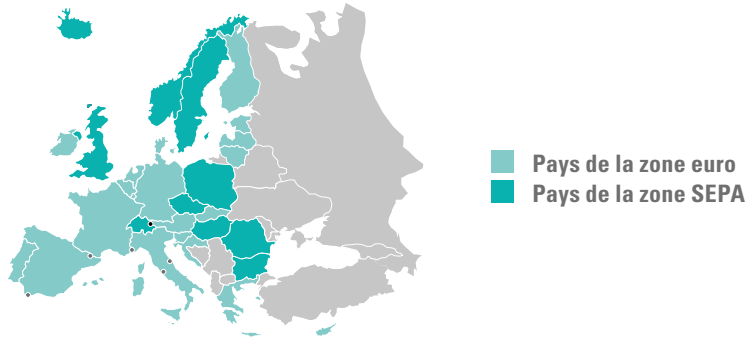

17. Les numéros utiles

Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr(1)
Ou depuis votre Smartphone, iPhone® App Store sur www.m.caisse-epargne.fr(1)

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

- TPE (hors Androïd)

N°Cristal 09 69 39 16 17
APPEL NON SURTAXE

- TPE Android et CE boost Pay Business

N°Cristal 09 69 36 05 86
APPEL NON SURTAXE

- SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

Assurances

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Epargne.
Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des Professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Nos partenaires

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le code des Assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE

MUTUALITÉ FRANÇAISE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

18. Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation**.

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon Service Relations Clientèle 254 rue Michel Teule BP 7330 - 34184 Montpellier Cedex 04	**www.caisse-epargne.fr(1) (région Languedoc-Roussillon) rubrique « Ma banque pratique » - « Service Relations Clientèle »**

- **Délai de traitement**
  - Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.
    Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
  - Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- **Cas particulier**
  - Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com rubrique : reclamation-et-mediation.

Votre recours en médiation

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

(1) Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit.**
  Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux créateurs, chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles... pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr(1)

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par internet
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	**De préférence par internet(1) via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code**

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par courrier	Par internet
Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	**www.mediation-assurance.org(1)**

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels)** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier	Par internet
Monsieur le Médiateur de Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon BP 5510 - 83097 TOULON CEDEX	**www.mediateur-celr.fr(1)**

PLUS D'INFORMATIONS
www.caisse-epargne.fr/professionnels(1)
Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr(1)



CAISSE D'EPARGNE
Languedoc-Roussillon



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur

Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et s. du Code monétaire et financier -

SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 451 267 – Siège social 254 rue Michel Teule BP 7330, 34184 Montpellier cedex 4 – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 729 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 3402 2018 000 027 182, délivrée par la CCI de l'Hérault, garantie par CEGC 16 Rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 39999, 92919 LA DEFENSE CEDEX - N° d'identification à la TVA : FR64383451267.

TVA facturée sur les prestations taxables de plein droit et non facturée sur les prestations exonérées. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIREN 493 455 042). • Crédit photos : iStock. EdEp.2601.01085.